Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



# Bordereau de signature DL\_430

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, Application GF	20/12/2022	☑ Visa
Julie CALBERGELLEN, VISA JCE	20/12/2022	<b>☑</b> Visa
Gaelle ENFREIN, ACTES DGS	20/12/2022	<b></b> Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope elD User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
Application GF		Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID: 014-211404371-20221214-DELIB\_2022\_138-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE:

08/12/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE: 29** 

PRÉSENTS: 24

VOTANTS: 28

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBERATIONS L'an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h 30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS**: Chantal HENRY

**PROCURATIONS**: André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'AIDE DYNAMO

DELIBERATION N° DELIB-2022-138

RAPPORTEE PAR: Monsieur Guillaume LEDEBT

DELIB-2022-138 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'AIDE DYNAMO Page 1 / 3

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID: 014-211404371-20221214-DELIB\_2022\_138-DE

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique et classique, dite aide DYNAMO, a été instaurée par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2020. Elle a été modifiée une première fois lors du conseil municipal du 8 juin 2022 afin de prendre en compte l'aide de la Communauté urbaine Caen la Mer et le barème de l'aide mise en place par l'État.

Après deux années d'existence, l'aide DYNAMO a permis de financer l'achat par des Mondevillais de 64 vélos à assistance électrique, de 2 vélos cargo et de 7 vélos classiques.

Elle a été complétée par l'aide de la Communauté urbaine de 50 euros puis par l'aide exceptionnelle « Coup d'pouce vélo » de l'État qui se termine le 31 décembre 2022. Enfin, le Conseil départemental du Calvados a lui aussi mis en place une aide durant l'automne 2022.

Il est proposé pour 2023 de modifier l'aide DYNAMO afin de prendre en compte la fin des aides du Conseil Départemental et de l'Etat. Le barème est modifié pour permettre à davantage de ménages d'être concernés, notamment les personnes seules qui ne devaient pas dépasser le seuil de 13 489 €. Sauf modification à venir, celles-ci ne toucheront en revanche toujours pas l'aide de la Communauté urbaine ni celle de l'État.

Par ailleurs, l'aide pour les personnes dont le revenu fiscal de référence est compris entre 11 041 € et 13 489 € est portée de 100 à 120 €.

Il n'est pas prévu de nombre limité de bénéficiaires. Le budget alloué à l'aide DYNAMO sera ainsi légèrement augmenté pour 2023.

#### Le nouveau barème :

Revenu fiscal de référence/part	Aide pour l'achat d'un VAE	Aide pour l'achat d'un Vélo-cargo	Aide pour l'achat d'un vélo
0 à 7 440€	300 €	400€	50 €
7 441€ à 11 040 €	200 €	300€	1
11 041€ à 13 489€	<mark>120</mark> €	200€	1
13 489 € à 19 565 €	<mark>80 €</mark>	<mark>150 €</mark>	<mark>/</mark>

Le règlement de l'aide, annexé à la présente délibération, est modifié en conséquence.

## Par conséquent,

Vu la délibération n°2020/78 du 7 octobre 2020 instaurant une aide à l'achat de vélo, de vélo à assistance électrique et de vélo cargo abrogée,

Vu la délibération n°2022/69 du 8 juin 2022 modifiant le règlement de l'aide DYNAMO,

Vu le règlement de l'aide DYNAMÓ,

Après consultation de la Commission Urbanisme et Transition Écologique en date du 29 novembre 2022,

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID: 014-211404371-20221214-DELIB\_2022\_138-DE

# Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'ABROGER la délibération n°2022/69 du Conseil municipal du 8 juin 2022,
- D'ADOPTER le règlement de l'Aide DYNAMO annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**